CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 NOVEMBRE 2016

Administrateurs :

Présent(e)s : JP CHAMPION, JC MERIC, J KERHOAS, D TINCELIN, C FOURICHON, JL DENECHAU, P ROUSSANGE, N HENARD, N PEBEREL, P ADAM, B VIAUD, S RAPHALEN, C LE BACQUER, JM SOYEZ, H CARDON, D PILLONS, B MEURGEY, C FRABOULET, M DUCLOT, JC COUR, MT LANNUZEL JOURDAS, F PFEIFFER, F TIFFON TERRADE, C SILVESTRE,

Excusé(e)s : JP CHURET, C FOUNTAINE, C MIGRAINE, M FEUERSTEIN, JP LOSTIS, S FRETAY, B BONNEAU, O BOVYN, D HOREAU, E ALLOT, S PALLARES,

Invités :

Présent(e)s : J CATHELINEAU, E MARLIOT, JY LE DEROFF, J MARAJO, M BOUVET, H GIRAUD, B DAVID

Excusé(e)s : M KERHOAS, S LASSEAUX,

Procurations : JP LOSTIS à MT LANNUZEL JOURDAS, C FOUNTAINE à S RAPHALEN, S FRETAY à J KERHOAS, C MIGRAINE à P ADAM, D HOREAU à D TINCELIN, S PALLARES à JC MERIC, O BOVYN à JP CHAMPION, B BONNEAU à C FOURICHON, JP CHURET à JL DENECHAU.

RELEVE DE DECISION :

1/ Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 juin 2016.

Décision 1	Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité moins 2 Abstentions (Franck Tiffon-Terrade ; Frédérique Pfeiffer) le Procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 juin 2016 (annexe 1). **Le relevé de décision est publié électroniquement sur le site Internet de la FFVoile le 1/12/2016**

2/ Informations générales et questions / réponses aux membres du Bureau Exécutif,

Information	Information sur le courrier reçu par LRAR par Monsieur Tiffon Terrade en date du 22/11/2016 et réponses du Bureau Exécutif, annexées au présent Procès-verbal.

3 / VIE FEDERALE ET ORGANISATION DES TERRITOIRES

3-1/ Réforme territoriale

Décision 2	Le Conseil d'Administration de la FFVoile entérine à l'unanimité, la création d'un Comité Territorial d'Auvergne doté de la personnalité juridique. Publication électronique le 01/12/2016 sur le Site Internet FFVoile

3-2/ Etat des lieux sur la réforme relative au certificat médical et conséquence sur les licences FFVoile

Information	Le Conseil d'administration prend connaissance de l'état des lieux effectué en séance sur la réforme relative au certificat médical et les conséquences sur les licences FFVoile

3-3/ Budget corrigé 2016

Décision 3	Le conseil d'administration entérine à l'unanimité moins deux Contre (Franck Tiffon-Terrade ; Frédérique Pfeiffer) le budget corrigé 2016 qui s'élève en Produits à 10 884 k€ et en Charges à 10 984 k€ soit un résultat prévisionnel négatif de 100 K€. Le budget investissement s'élève à 604 K€

3.4 Information sur le budget prévisionnel 2017 (transitoire)

Information	Conformément aux dispositions du Règlement Financier, il a été présenté au vote du BE du 25 novembre dernier, le projet de budget 2017 transitoire, s'élevant en produits à 10 459 K€, en Dépenses à 10 633 K€ (montrant un déficit de -126 k€) et en Investissement à 1 015 K€. Ce budget provisoire reprend la base du budget révisé 2016 soumis au CA du 26/11/2016 en intégrant les ajustements significatifs suivants : Pour les produits : - augmentation du prix des licences - Pas de produits exceptionnels et de cession de matériels connus à la date du vote du BE - Non reconduction de l'International Youth Cup Pour les Charges : - augmentation du coût des assurances liées aux licences - Arrêt des piges presse - Non reconduction de l'International Youth Cup - Organisation du colloque des Arbitres - Pas d'aléas connus Pour les investissements : - Pas d'investissement à partir de la cession de matériels HN prévu à la date du vote du BE - Mise en place du plan bateaux et équipements en cours de validation par le CNDS et le MS L'autorisation d'engagement avant vote de l'AG est fixée à 25% conformément au Règlement Financier de la FFVoile.

3.5 Information sur l'Appel à candidature au CA de la FFVoile :

Information	Le CA prend connaissance de l'information faite en séance sur l'appel à candidature au CA de la FFVoile dans le cadre des élections statutaires organisées lors de l'AG du 25/03/2017.

3.6 Désignation des membres/Présidents du conseil fédéral d'appel, du conseil fédéral d'appel antidopage et de la commission de surveillance des opérations électorales :

Décision 4 **Décision 5**	Le CA désigne à l'unanimité moins 2 voix Contre (Franck Tiffon-Terrade ; Frédérique Pfeiffer) Mme ROCIPON Prune comme : - membre et présidente du Conseil fédéral d'appel antidopage jusqu'à la fin de la présente mandature, en remplacement de Mr MARCELAUD Antoine, - présidente de la commission de surveillance des opérations électorales jusqu'à la fin de la présente mandature en remplacement de Mr SAVIGNAT Antoine. - Membre du Conseil Fédéral d'Appel jusqu'à la fin de la présente mandature. Le CA désigne à l'unanimité Mr MALASSIS SERIS Jean comme membre de la commission de surveillance des opérations électorales jusqu'à la fin de la présente mandature. Par ailleurs, le CA est informé de la décision du BE de désigner Antoine SAVIGNAT comme scrutateur Général de la FFVoile

3.7 Dates des prochains Conseil d'Administration (mars et juin) :

Information	Le CA décide de fixer le prochain conseil d'administration au : - Vendredi 03 MARS 2017

3.8 Affiliations FFVoile :

3.8.1 / De classes :

Décision 6 **Décision 7**	Le Conseil d'Administration de la FFVoile entérine à l'unanimité moins une voix Contre (Franck Tiffon Terrade) l'affiliation définitive de l'Association de classe A Cat Classic. Le Conseil d'Administration de la FFVoile entérine à l'unanimité l'affiliation définitive de l'Association de classe Dinghy 12'.

3.8.2 / Affiliation établissement nationaux :

Décision 8	Le Conseil d'Administration de la FFVoile entérine à l'unanimité l'affiliation de l'Association Transat Jacques VABRE à la FFVoile en tant qu'Association Nationale et modifie la qualité de membre d'OC Sport qui devient Etablissement National.

4 HAUT NIVEAU

4-1/ PO 2016 : Résultats et bilan des JO/PO Rio 2016

Information	Le Conseil d'Administration prend connaissance des résultats et du bilan effectué en séance par le DTN, sur les JO/PO de Rio 2016

4-2/ PO 2016 : Aides aux sportifs de Haut Niveau

Décision 9	Le Conseil d'Administration prend connaissance des aides attribuées aux sportifs de Haut Niveau et valide, à l'unanimité, les principes suivants de répartition des **Aides au financement des formations professionnelles des Sportifs de Haut Niveau :** 1 - Toute aide financière pour la formation professionnelle (initiale ou continue) d'un SHN fait l'objet d'une demande spécifique du SHN en fin d'année mentionnant notamment la nature de la certification visée et le coût détaillé de la formation. 2- Les critères d'attribution retenus sont les suivants : - le niveau sportif (potentiel du SHN et palmarès), - le niveau d'études, - l'évolution vers une insertion professionnelle à l'issue de la certification. 3- Les principes d'attribution des aides attribuées sont proposés pour validation par le DTN au Conseil d'Administration de la FFVoile. Elles sont attribuées par le DTN en respect de ces principes. Le tableau ci-dessous indique les sommes maximales retenues pour les cas les plus courants. 4 - Sauf exception, l'aide financière de la FFVoile ne peut atteindre la totalité du coût de la formation suivie, ceci afin d'inciter à la recherche d'aides complémentaires (effet de démultiplication) et à la recherche d'économie (implication du SHN). 5- L'aide de la FFVoile privilégie l'insertion professionnelle dans les métiers du sport, particulièrement ceux qui mènent à l'encadrement de la voile. Pour ces filières, l'aide fédérale croît en regard de l'intérêt fédéral, c'est-à-dire de la capacité d'embauche, dans l'ordre de priorité, d'abord par la FFVoile, les pôles d'entraînement (futur entraîneur P.O., CTN) et les structures déconcentrés de la FFVoile (ligues et CDV : CTS-R ou CTF) puis par les membres affiliés (clubs). 6 – Pour les autres filières de formation professionnelles, les demandes sont étudiées au cas par cas en respectant les principes énoncés ci-dessus. 7 - Toutes ces aides sont versées à concurrence des budgets FFVoile et CNOSF prévus à cette fin
Décision 10	Le Conseil d'Administration prend connaissance des aides attribuées aux sportifs de Haut Niveau et valide, à l'unanimité, les principes suivants de répartition des **Aides personnalisées des Sportifs de Haut Niveau :** 1 – Les aides personnalisées visent à compenser forfaitairement le manque à gagner d'un SHN qualifié, qui pourrait travailler mais fait le choix d'une carrière sportive. Elles soutiennent également, dans une moindre mesure, les SHN bénéficiant d'une convention d'insertion professionnelle ou d'un emploi public aménagé. Elles peuvent enfin régler une situation sociale particulière afin de permettre la poursuite de la carrière sportive, voire compenser un travail effectué pour l'équipe de France. Enfin, elles peuvent servir à financer les primes au résultat des SHN, telles qu'annoncées par la FFVoile.

	2- Les aides personnalisées sont inscrites par le ministère chargé des sports et pour chaque discipline sportive au budget du CNOSF. Celui-ci les attribue en regard de la répartition proposée par la fédération délégataire. 3- Pour la FFVoile, les principes d'attribution des aides personnalisées sont proposées par le directeur technique nationale (DTN) et validées par le Conseil d'Administration (CA). Elles sont mises en œuvre et adaptées par le DTN qui se tient à la disposition du CA et du bureau exécutif FFVoile pour répondre à toute question relative à cette répartition. 4 - Toutes ces aides sont versées à concurrence du budget octroyé annuellement au CNOSF pour la voile. Le montant annuel octroyé de 2013 à 2016 s'élève à 335 k€. 5- Les critères d'attribution prioritairement retenus sont les suivants : - le niveau sportif (catégorie en liste SHN, sélection dans les dispositifs de HN / équipe de France A, B ou dispositif France Jeunes, palmarès de titres et podiums), - la situation sociale (sans emploi, CIP, EPA, niveau de rémunération), - le potentiel sportif international (podium ou titre olympique). L'attribution des aides se concentre prioritairement sur les SHN sélectionnés en Equipe de France.

4-3/ PO 2020 : Plan bateaux et matériels nautiques

Information	Le Conseil d'Administration prend connaissance du plan bateau et matériel nautiques (en annexe 3) pour la PO 2020 Ce projet d'investissement 2017 – 2020 a recueilli l'accord du CNDS mais la FFVoile reste en attente de la réponse du Ministère chargé des sports qui déterminera le montant final de l'investissement réel.

4-4/ Rapport de la commission du Haut Niveau

Information	Le Conseil d'Administration prend connaissance du rapport de la commission du Haut Niveau

5 DIRECTION TECHNIQUE

5-1/ CADRES TECHNIQUES : Compte rendu du colloque national annuel 2016

Information	Le Conseil d'Administration prend connaissance du compte rendu du colloque national annuel 2016

5-2/ CADRES TECHNIQUES : Mouvements des cadres techniques 2016-2017

Information	Le Conseil d'Administration prend connaissance de l'information sur les mouvements des cadres techniques pour l'année 2016 et 2017.

6 VOILE LEGERE

6-1/ Information sur le format de course des championnats de France à partir de 2017

Décision 11	Compte tenu du succès du format des courses utilisé cette année 2016 au Championnat de France Minimes en Flotte Collective, il est proposé d'utiliser ce même format pour l'ensemble des Championnats de France Minimes, Espoirs Solitaire Equipage, Glisse et Extrême Glisse. Pour chaque titre, sur 5 jours de course, 4 sont utilisés pour courir des qualifications avec brassages entre plusieurs groupes de coureurs ou équipages. Cela peut aller de 2 à 4 groupes en fonction du nombre total de coureurs inscrits. Les brassages sont effectués en mélangeant les filles et les garçons. Le cinquième jour, les 8 premiers coureurs ou équipages pour chaque titre validé, fille et/ou garçon et/ou mixte, concourent pour la demi-finale et peut-être la finale. Dès lors les compteurs sont remis à zéro. La demi-finale : c'est une première course. A son issue, les 4 derniers coureurs ou équipages du classement de cette course prennent les places de 5 à 8 au Championnat de France. Les 4 premiers coureurs ou équipages issus du classement de la demi-finale accèdent à la finale. La finale : l'ordre d'arrivée de cette ultime course détermine la ou le coureur ou l'équipage Champion de France puis les places de 2 à 4. Si les courses de demi-finale et/ou finale ne pouvaient être courues, les titres seraient décernés à partir du classement arrêtés avant la ou les courses non courues. Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité l'expérimentation sur le format de compétition (hors parcours) des championnats de France en 2017

6-2/ Information sur la pratique à l'international

Information

Présentation au CA des réponses à la question « pourquoi pratiquer à l'étranger » pour nos sportifs français au travers des notions de besoin, de nécessité ou d'obligation.

Pourquoi l'international ?

Coureurs	**Besoin** Travail	**Nécessité** Evaluation	**Obligation** Performance	**Délégations**	**Soutien**
Coureurs de tous âges pratiquant pour le plaisir	**Oui éventuellement** Confrontation plaisir personnel	**Non**	**Non**	**Non**	**Moyens personnels pas de soutien de la collectivité**
Coureurs détectés, à potentiel « jeunes talents »	**Oui** Rencontres et/ou épreuves internationales de proximité sur sélection sous forme d'échanges entre fédération en Europe	**Non** car évaluation possible grâce à une confrontation nationale importante	**Non**	**Oui** quand elles en ont le niveau	**Soutien partiel de la collectivité**
Dispositif Bleuets	**Oui** Epreuves internationales ciblées sur sélection en majorité en Europe	**Oui** si l'objectif de performance et le programme d'entrainement sont bien associés pour permettre une réelle évaluation	**Oui** Monde Jeunes World Sailing U19	**Oui** quand elles en ont le niveau	**Soutien partiel de la collectivité**
Dispositif France Jeunes	**Oui** lié au programme qui détermine le besoin de confrontation	**Oui** si l'objectif de performance et le programme d'entrainement sont bien associés pour permettre une réelle évaluation	**Oui** Monde catégorie Jeunes Ranking list mondiale	**Oui** quand elles en ont le niveau	**Soutien très important de la collectivité**
Equipe de France Olympique	**Oui** lié au programme qui détermine le besoin de confrontation	**Oui** Confrontation et Evaluation régulières	**Oui** Monde - JO Ranking list mondiale Performance	**Oui**	**Soutien encore plus important et presque total de la collectivité**

7 HABITABLE

7-1/ Modification de l'appellation et du règlement du Championnat de France Elite de Course au Lare en solitaire

Décision 12	Le Conseil d'Administration de la FFVoile approuve à l'unanimité les évolutions proposées par la Classe Figaro concernant le Championnat de France Elite de Course au Large (développement des épreuves en double).
Décision 13	Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide la modification de l'appellation de ce Championnat de France. Le « Championnat de France Elite de Course au large en Solitaire » deviendra en 2017 et pour les années suivantes « Championnat de France Elite de Course au Large » et ce, pour tenir compte de l'intégration et de la valorisation de la pratique en double sur ce circuit. Publication électronique le 13/12/2016 sur le Site Internet de la FFVoile
Décision 14	Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide la version actuelle du règlement et donne mandat au Bureau Exécutif pour finaliser et approuver le règlement final du Championnat de France Elite de Course au Large.

8 DEVELOPPEMENT

8-1/ Point d'actualité

Information	Le Conseil d'Administration prend connaissance du point d'actualité concernant le bilan de la saison présenté par le département développement.

9. CCA

9-1/ Prescription des RCV

Décision 15	Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide les prescriptions de la Fédération Française de Voile aux règles de course à la voile 2017-2020 Publié électroniquement le 13/12/2016 sur le site Internet de la FFVoile

10. RELATIONS INTERNATIONALES

10-1/ Conférence annuelle de World Sailing

Information	Le Conseil d'Administration prend connaissance du point effectué en séance sur la conférence annuelle de World Sailing

11. FORMATION

11-1/ Répartition des recettes liées à l'instruction des dossiers de CQP AMV

Décision 16	La discussion en Conseil d'administration (CA) de la fédération française de voile (FFVoile) permet de distinguer plusieurs cas de répartition des frais liés à l'instruction des dossiers Certificat de qualification professionnel d'Assistant moniteur de voile (CQP d'AMV) en fonction du travail réalisé respectivement par l'autorité nationale de la FFVoile et les autorités régionales concernées de la FFVoile (ligues). L'idée maitresse consiste à distinguer les ligues qui prennent l'engagement du contrôle, avec les risques associés de rejet de candidature, des ligues qui préférèrent une vérification des dossiers par l'autorité nationale FFVoile. Dans les deux cas, les dossiers peuvent être transmis : - **soit à un jury spécifique voile (FFVoile),** - **soit à un jury transversal sport (CPNEF**). Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité la répartition des frais de dossiers de certification du CQP AMV (27€ en 2016) selon les cas suivant : a) La Ligue procède seule à l'instruction et la FFVoile fait son affaire du Jury et de l'envoi du Parchemin : les frais sont répartis à hauteur de 20 € pour la Ligue et 7 € pour la FFVoile. b) La Ligue s'occupe seule de l'ensemble de la procédure jusqu'à la distribution du parchemin : elle récupère la totalité des 27 €. c) La Ligue récolte les documents auprès des centres de formation mais n'instruit pas la certification : la FFVoile conserve la totalité des 27 € d) Double instruction du dossier par la ligue puis par la FFVoile : pour chaque dossier complet et conforme (*), la Ligue récupère 10 € et la FFVoile 17 € (correspondant aux 10 € d'instruction partagée et aux 7 € de frais de jury et d'envoi du parchemin). Sauf dans le cas où la ligue récupère la totalité des frais (b), le chèque de participation aux frais de 27 € est adressé avec le dossier à la FFVoile qui rétrocède ensuite la part due à la ligue. Date d'application au 26 novembre 2016 (*) NOTE : **Un dossier CQP d'AMV est considéré complet et conforme** lorsqu'il n'a nécessité aucune intervention de la part de la FFVoile afin de répondre aux exigences de la CPNEF avant présentation au jury : - L'original (ou copie) de la fiche d'inscription à la formation datée et signée, - Un justificatif d'identité et le numéro de la licence FFVoile, - Une attestation médicale de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la voile, - La validation des Unités de Compétences Techniques (UCT) : permis bateau, attestation de natation, niveau 5 de pratique de la voile - La validation des 6 Unités de Compétences Capitalisables (UCC) par des formateurs habilités à la date de validation des certifications, - Le règlement du montant des frais de dossier fixé par le Conseil d'Administration (actuellement 27 € par candidat) adressé à la FFVoile. **Un dossier CQP d'AMV est considéré incomplet ou non conforme** lorsqu'il fait l'objet d'une demande de pièce non fournie, d'un défaut de validation d'UCT ou d'UCC ou d'une demande d'information complémentaire dont l'absence ne permet pas l'instruction par le jury. Les Ligues qui souhaitent présenter directement les dossiers lors d'un **jury transversal sport organisé par la CPNEF** s'engagent également au respect des procédures exigées par la CPNEF : - l'information préalable de la FFVoile dans les délais imposés (60 jours) avant chaque jury, - la proposition du représentant du délégataire et d'un responsable de formation pour participer au jury, - l'acceptation par la CPNEF sport, - la prise en charge par la ligue des frais de déplacement des deux personnes participantes au Jury (aucune rémunération prévue), - l'envoi sous format ad hoc à la MFE de la FFVoile du procès-verbal dès l'issue du jury transversal avec la liste des candidats admis et refusés.

12. COMMISSION MEDICALE

12-1/ Procédure d'appel médical en course au large

Décision 17	Le Conseil d'Administration réuni le 26 novembre 2016 adopte la nouvelle version de la procédure d'appel médical en course au large (Annexe 4 du présent relevé).

Annexe 1 RD CA 26 11 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2016

PROCES VERBAL

Administrateurs :
Présent(e)s : JP CHAMPION – JC MERIC – H BACCHINI – JP CHURET – D TINCELIN – C FOUNTAINE – JL DENECHAU – P ROUSSANGE – N HENARD – N PEBEREL – P ADAM – S RAPHALEN – C MIGRAINE – C LE BACQUER – JM SOYEZ – JP LOSTIS H CARDON – B MEURGEY – C FRABOULET – M DUCLOT – O BOVYN – JC COUR – MT LANNUZEL JOURDAS – F PFEIFFER – C SILVESTRE

Excusé(e)s : J KERHOAS – B VIAUD – C FOURICHON – D PILLONS – M FEUERSTEIN –S FRETAY –B BONNEAU – E ALLOT – S PALLARES – F TIFFON TERRADE – D HOREAU

Invités :
Présent(e)s : J CATHELINEAU – E MARLIOT – M KERHOAS – Y NOESMEN (ENVSN) – M BOUVET – H GIRAUD – B DAVID – J MARAJO

Excusé(e)s : M KERHOAS – S LASSEAUX

Procurations :
S PALLARES à JC MERIC
S FRETAY à JP CHURET
C FOURICHON à JL DENECHEAU
E ALLOT à C FOUNTAINE
J KERHOAS à JP CHAMPION

***

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2016

Le CA approuve le Procès-Verbal du CA du 11 mars 2016.

▷ **Vote CA :** unanimité

Publié électroniquement sur le site Internet de la FFVoile le 6 juillet 2016.

2-INFORMATIONS GENERALES ET QUESTIONS / REPONSES AUX MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF

Pas de questions reçues avant le CA pour réponse du BE.
Le Président informe le CA des discussions qui ont eu lieu lors du Mid Year Meeting de World Sailing avec l'éventuelle ouverture à la course au large pour les prochains JO, et de la position du CIO pour les futures Olympiades notamment pour ce qui concerne les formats de course.

▷ **Pour information du CA**

3-VIE FEDERALE ET ORGANISATION DES TERRITOIRES

3-1. Budget corrigé 2016

Le budget corrigé 2016 s'établit en produits et en charges à 11 018 K€. Le budget d'investissement s'élève à 615 K€.

▷ **Vote CA :** unanimité

3-2. Information sur le prix des licences 2017

Pour faire suite à l'avis favorable du Conseil des Présidents de ligue du 7 juin 2016, le BE du 23 juin 2016 a adopté définitivement les prix des licences 2017 qui seront les suivants :

Club Adulte : 55 €
Club Jeune : 28 €
Temporaire 1 Jour : 14 €
Temporaire 4 Jour : 28 €
Passeport Voile : 10,72 €

Pour rappel ces prix tiennent notamment compte de la décision de l'AG du 2 avril 2016 de mettre en place en 2017, une garantie avec un capital de 1 000 000 € pour les titulaires de la licence club FFVoile et des licences temporaires, en cas d'accident corporel grave, pour un montant de 1,2 €TTC par licencié, (étant entendu que la ristourne accordée aux ligues étant hors assurance, les 1.20 € ne seront pas intégrés dans le prix des licences donnant droit à ristourne).

▷ **Pour information du CA**

3-3. Date du prochain Conseil d'Administration

Le CA fixe la date du 26 novembre 2016.

▷ **Pour information du CA**

3-4. Affiliations

Le CA valide l'affiliation définitive de l'association de classe SPEED FEET 18.

▷ **Pour Information**

3-5. Réforme territoriales des ligues régionales

Le CA prend connaissance du point d'étape de la fusion des Ligues :

1. Ligues ayant fusionnées (nom définitif à confirmer en septembre 2016) :
   Ligue Haut de France de Voile (Pdt : JM SOYEZ)
   Ligue de Voile de Normandie (Pdt : Paul ADAM)
   Ligue Aquitaine / Limousin / Poitou-Charentes (Pdt : Raymond GOHIER)
   Ligue Bourgogne / Franche-Comté (Pdt Bernard MEURGEY)
   Ligue Rhône-Alpes / Auvergne (Pdt : Luc ASTOL)

2. Ligues en cours de fusion
   Ligues Alsace / Lorraine / Champagne-Ardenne
   Ligues Languedoc-Roussillon / Midi Pyrénées

▷ **Pour information du CA**

L'Assemblée Générale de la FFVoile 2014 qui s'est prononcée sur la refonte du ressort territorial des ligues régionales a fixé au 1er juillet 2016 la date limite pour procéder aux opérations de fusion. L'Assemblée Générale de la FFVoile 2015 a différé ces opérations au-delà du 1er juillet 2016 dans le cas où une collectivité/un organisme public n'accepterait pas de verser les subventions accordées à une ancienne ligue au profit d'une nouvelle ligue.

Compte tenu des nombreuses étapes/échanges obligatoires, de délais incompressibles à respecter (par exemple de deux mois entre la validation du traité de fusion par le CA et le vote de l'AG) et de la difficulté d'organiser des AG extraordinaires entre juin et août, il est proposé au CA de la FFVoile de se prononcer pour un report de la date (01/07) à la fin du dernier semestre 2016 au plus tard, pour procéder aux opérations de fusions afin de permettre à quelques ligues de finaliser ces opérations dans de bonnes conditions.

Le CA valide le report de la date du 01/07/2016 et fixe au plus tard à la fin du dernier semestre 2016 la date pour procéder à ces opérations de fusion.

▷ **Vote CA :** unanimité
Cette décision sera soumise au vote de l'Assemblée Générale de la FFVoile du 25 mars 2017.

4-DEVELOPPEMENT ENSEIGNEMENT ET POLE ECONOMIQUE ET SOCIALE

4-1. Modifications du règlement des labels

Le CA valide l'ensemble des modifications apportées au règlement des labels et délègue au BE du 26 juillet 2016 l'ajout de la création d'une distinction Club FFVoile de Compétition.

▷ **Vote CA :** unanimité
Publié électroniquement sur le site Internet de la FFVoile le 6 juillet 2016

5-HABITABLE

5-1. Youth America's Cup : création Equipe de France

Suite à la première phase de sélection qui s'est tenue à l'ENVSN fin 2015, l'association Team France, la FFVoile et l'ENVSN souhaitent continuer leur collaboration et leur partenariat pour construire et préparer une Equipe de France pour la Youth America's Cup 2017. Cette sélection vise à constituer une équipe d'environ 8 sportifs à très fort potentiel pour préparer et performer sur la Youth America's Cup 2017 qui se déroulera aux Bermudes du 13 au 23 juin 2017.

Cette opération s'organisera en 3 phases :

- Une phase d'invitation pour regrouper 20 à 25 sportifs (19 à 24 ans) à fort potentiel
- Une phase de sélection du 5 au 9 septembre 2017 à Toulon (environ 14 sportifs retenus)
- Une phase de sélection fin novembre début décembre (8 sportifs retenus) qui permettra de constituer l'équipe de France pour la Youth America's Cup 2017.

Durant ces deux dernières phases de sélection et lors de la préparation finale de l'équipe de France pour la Youth America's Cup, les groupes constitués seront entrainés par des cadres de la FFVoile en collaboration avec l'ENVSN et des intervenants de Team France. Ils navigueront en Xtreme 40, GC32, Flying Phantom et AC45. Un règlement pour encadrer le fonctionnement de cette sélection a été rédigé avec Team France et l'ENVSN.

En conséquence, le CA approuve la constitution d'une Equipe de France pour la Youth America's Cup, et le règlement de sélection de cette Equipe de France joint à la présente.

▷ **Vote CA :** unanimité
Publié électroniquement sur le site Internet de la FFVoile le 6 juillet 2016

5-2. Information sur le déroulement du Test Event – Ligue Nationale de Voile

Le CA prend connaissance du point d'étape sur l'épreuve test de la ligue nationale de Voile qui s'est déroulée du 16 au 19 juin 2016 à La Rochelle.

▷ **Pour information du CA**

5-3. Information sur le Championnat du Monde de Match Racing Jeune

Le CA prend connaissance de l'information faite sur le Championnat du Monde de Match Racing Jeune.

▷ **Pour information du CA**

6-DIRECTION TECHNIQUE

6-1. Information sur le projet relatif aux « écoles de voile »

Point reporté dans l'attente du texte définitif en cours d'écriture et de validation au Ministère des Sports.

6-2. ENVSN : nomination d'un nouveau directeur

Le CA prend connaissance de la nomination à compter du 1er juillet 2016 de M. Jean-Yves LEDEROFF, comme nouveau Directeur de l'ENVSN.

▷ **Pour information du CA**

6-3. Information sur la délivrance des diplômes de niveau IV, ouvrant droit à rémunération

Le CA est informé que suite à une interrogation du CNOSF relative à une demande d'extension de la délégation au domaine de la formation, il a été demandé à l'ensemble des fédérations sportives leur position par rapport à l'intégration de la gestion du diplôme de niveau IV (BPJEPS) au sein des délégations qui seront renouvelées pour 2017. A titre conservatoire, le Président a répondu favorablement, sous réserve des moyens accordés face à cette nouvelle responsabilité, afin de pouvoir participer aux groupes de travail correspondant du mouvement sportif. Le CA est informé que le BE s'est prononcé favorablement sur cette position.

▷ **Pour information du CA**

7-HAUT NIVEAU

7-1. Compte-rendu de la Commission du Haut Niveau

7-1-1. Point Equipe de France
Le CA prend connaissance des résultats des dernières épreuves de l'Equipe de France, de la préparation finale avant les JO ainsi que du dispositif d'encadrement et de suivi de l'EDF pendant les JO.

▷ **Pour information du CA**

7-1-2. Programme des JO et soutien de l'Equipe de France (supporters)
Le CA prend connaissance du programme des JO et du dispositif mis en place pour les supporters de l'EDF.

▷ **Pour information du CA**

7-1-3. Point France Jeunes

Le CA prend connaissance des résultats des dernières épreuves des coureurs membres du dispositif France Jeunes

▷ **Pour information du CA**

7-1-4. Point Bleuets
Le CA prend connaissance du changement de lieu du Mondial ISAF Jeunes 2016 qui aura lieu du 14 au 20 décembre 2016 à Auckland en Nouvelle Zélande ainsi que des résultats de l4Equipe de France Jeunes « les bleuets ».

▷ **Pour information du CA**

8-VOILE LÉGÈRE

8-1. Information sur les flottes collectives au Championnat de France Minimes

Le CA prend connaissance du bilan effectué sur les formats de courses proposés au Championnat de France Minimes en flotte collective en 2016 et des pistes d'évolution pour faire évoluer ces formats.

▷ **Pour information du CA**

9-RELATIONS INTERNATIONALES

9-1. Information sur l'évolution possible des formats / séries aux JO de 2020

Le CA prend connaissance de l'évolution possible des formats / séries aux JO de 2020.

Suite à une discussion avec le directeur des sports du CIO, le nouveau CEO de World Sailing a présenté au Council les évolutions souhaitées par le CIO pour mise en application au JO de 2020.

Ces évolutions impliquent une parfaite égalité Hommes / Femmes entre le nombre de sportifs et le nombre de médailles distribuées, ainsi qu'une réflexion pour mieux mettre en valeur les épreuves de voile auprès du grand public.

Ces évolutions impliquent l'approbation d'une soumission déposée par le ComEx de World Sailing permettant de rouvrir le choix des épreuves et les équipements pour les JO de 2020 (actuellement identiques à ceux de 2016) pour une décision définitive dans le courant du premier trimestre 2017. Une réflexion sur les formats de course devra également être envisagée.

Sans ces évolutions, il est possible que la voile perde des médailles à l'occasion des JO de 2020 et voit à terme sa présence olympique potentiellement remise en cause.

Jean-Pierre CHAMPION, membre français du Council, après avoir informé les instances dirigeantes de la FFVoile, votera en faveur de la soumission déposée par le ComEx de World Sailing.

▷ **Pour information du CA**

9-2. Information écrite sur la liste des épreuves internationales

Le CA prend connaissance de l'organisation des épreuves internationales suivantes :

-Championnat du Monde des Open Bic à Quiberon du 17 au 23 juillet 2016

10-COMMISSION MÉDICALE

10-1. Procédure d'appel radio téléphonique médical en course en large

Le CA adopte la procédure d'appel médical en course au large avec application des RSO 0, 1 et 2 sous la forme d'une recommandation. Cette recommandation, applicable dès publication, sera obligatoirement portée à la connaissance des concurrents.

▷ **Vote CA :** unanimité

Annexe 2 RD CA 26 11 2016

REPONSES DU BUREAU EXECUTIF AUX QUESTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Courrier du 20 novembre 2016 de Madame PFEIFFER et Monsieur TIFFON TERRADE.

Madame Pfeiffer, Monsieur Tiffon,

Vous avez adressé au Bureau Exécutif une nouvelle fois plusieurs questions récurrentes et traitant toujours des mêmes sujets depuis le début de la mandature.

Le Bureau Exécutif vous a déjà apporté à de nombreuses reprises des réponses et il ne souhaite pas poursuivre dans une voie non constructive.

Nous nous contenterons donc d'apporter des réponses succinctes :

*1-**Baisse constante des licenciés depuis 5 ans***

Continuez-vous de penser sérieusement que la politique fédérale n'a pas contribué, année après année, à cette débandade ?

Nous continuons de penser que la baisse des licences n'est pas corrélée à la politique mise en place par la FFVoile mais s'inscrit dans une période difficile pour de nombreuses fédérations, notamment de sports individuels, et notamment de sports à matériel.

Et je rappelle mon commentaire lors du CA de juin 2014 : « Concernant les licences, je me réjouis, contrairement à vous, du succès de nos Ecoles Françaises de Voile et de la délivrance des licences-passeports à leurs pratiquants réguliers et fidèles. Ce succès honore les enseignants et les animateurs de ce réseau de qualité »

*2-**Perte des partenaires et budgets déficitaires***

Avez-vous une autre approche que le contrôle des dépenses supérieures à 1 000 euros pour préparer l'avenir budgétaire de la FFVoile ?

Le Bureau Exécutif rappelle que les trois premiers exercices budgétaires ont été chacun bénéficiaires avec un bénéfice cumulé de 168 000 € après impôts, contribuant ainsi à la situation financière saine de la Fédération et lui donnant chaque année les moyens de continuer à investir et ainsi se développer.

La mesure que vous évoquez de contrôle des dépenses par le Président et le Trésorier au-delà de 1 000 euros est une mesure exceptionnelle de prudence prise en fin d'année 2016 pour faire face à une diminution probable des recettes de la Fédération au cours de cet exercice. Les résultats définitifs de 2016 ne sont pas encore connus, mais le Bureau pense que le mode de gestion financière de la FFVoile, s'il peut toujours être amélioré, correspond aux exigences et aux standards des Fédérations sportives. Cette mesure exceptionnelle est une mesure conjoncturelle pour réduire ce déficit sur les deux derniers mois de l'exercice 2016. Par ailleurs il est mené sur les 5 prochains mois une approche plus structurelle pour arriver à l'équilibre budgétaire en 2017.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Concernant le partenariat avec Banque Populaire, il est en cours de finalisation pour la prochaine olympiade, preuve de la confiance de notre partenaire historique.

D'autre part il convient de rappeler que le cabinet d'expertise comptable intervient en 2016 pour nous aider à rédiger les procédures de clôture des comptes de fin d'année afin de faciliter la reprise par un prestataire externe, des arrêtés de compte en cas d'indisponibilité de la chef comptable.

*3-**Contrats illégaux avec Partner Talent après avoir éreinté la FFVoile, les clubs vont payer.***

Quelle mesure envisagez-vous pour sortir de cette crise grave ?

Le Bureau Exécutif de la FFVoile vous a déjà apporté réponse sur ce point à de nombreuses reprises et conteste toute notion de crise que vous évoquez.

Les intérêts des clubs sont au centre des préoccupations du Bureau qui a ainsi négocié une phase de transition avec les clubs qui utilisaient Aspoweb pour pouvoir utiliser Awoo sans frais nouveaux. Il est rappelé qu'Aspoweb était une solution payante et que le modèle économique de tels outils n'est pas aussi évident que vous le suggérez. Concernant le monopole que vous évoquez, d'une part il n'a pas été créé par la FFVoile qui n'impose rien à ses clubs et en outre, nous assistons à l'émergence de nouvelles solutions concurrentes sur ce marché.

*4-**La France ne pèse plus au sein de World Sailing***

Ne vous semble-t-il pas indispensable que les « désignés » à World Sailing s'engagent à remettre leur mandat au vote du prochain CA élu en 2017, s'ils veulent conserver le financement de leur carrière internationale par l'argent de l'Etat et des licenciés ?

Il est totalement faux de dire que la France ne pèse plus ou moins au sein de World Sailing ; elle y est représentée avec exactement le même poids que pendant la dernière olympiade, tous les candidats français au sein du Council et des comités ayant été présentés avec le soutien de la Fédération ayant été désignés ou élus.

Concernant la stratégie élective de la FFVoile concernant World Sailing, cette dernière se ne fonde pas sur des articles de presse, par ailleurs totalement mensongers, pour définir ses choix. Le résultat de l'élection du Board n'est pas celui espéré, et concrétise malheureusement principalement la très forte division des fédérations européennes lors de cette élection.

Quant au mandat des personnes désignées ou élues, il n'y a aucune raison de les remettre en cause ni remettre en cause la prise en charge de leurs frais qui fait par ailleurs l'objet de très grands soins afin de rester la mieux maîtrisée possible.

*5-**Des élections 2017, dignes et démocratiques ou un autre tour de passe-passe au niveau des ligues ?***

Etes-vous prêts à mettre en place ces mesures qui grandiront la Fédération ou devrons-nous nous contenter en 2017, d'un simulacre démocratique ?

Le Bureau s'assurera comme toujours de la totale légalité des opérations électorales lors de l'ensemble du processus, étant entendu qu'il ne faut pas confondre la transparence et la légalité des opérations de vote avec ce que vous évoquez comme des demandes éventuelles de candidats à qui il incombe d'organiser et de définir leur campagne.

Je rappelle donc qu'au plan statutaire, le projet de politique générale des candidats « officialisés » sera consultable par les représentants à l'AG de la FFVoile, 15 jours avant l'AG de la FFVoile.
Le BE pourra par ailleurs décider courant janvier/février s'il accorde un temps de parole aux candidats lors de l'AG.

Comme précisé, pour le reste chaque candidat est libre de communiquer vers le terrain sur son programme dans le cadre de la campagne qu'il souhaite mener et il me semble que les candidats déclarés le font déjà par différents moyens.
En revanche, il ne nous semble pas possible d'exiger des représentants à l'AG de la FFVoile de se dévoiler sur les candidats au CA de la FFVoile qu'ils souhaitent soutenir puisque nous sommes dans le cadre d'un vote à bulletin secret pour la désignation des administrateurs de la FFVoile.
Il n'est pas non plus prévu d'imposer à chaque ligue la présentation des candidats et de leur programme, sans compter que certaines ligues peuvent organiser leurs AG plus de 45 jours avant celle de la FFVoile sans que l'ensemble des candidats au CA puisse être déclaré.

4-3 HN ANNEXE 1 - PROJET D'INVESTISSEMENT 2017 - 2020 BATEAUX COUREURS EQUIPE DE FRANCE

	Prix d'achat unitaire TTC (tarif 2016)	Prévision de bateaux achetés	Investissement 2017	Prévision de bateaux achetés	Investissement 2018	Prévision de bateaux achetés	Investissement 2019	Prévision de bateaux achetés	Investissement 2020	Total par type de bateau
FINN - Bateau complet (y compris mâts et voile)	28 000 €	2	56 000 €	2	56 000 €	2	56 000 €	2	56 000 €	224 000 €
LASER et LASER RADIAL - bateau complet (y compris mâts et voiles)	7 000 €	6	42 000 €	6	42 000 €	6	42 000 €	6	42 000 €	168 000 €
49er et 49er FX - Bateau complet (y compris mâts et voiles)	29 000 €	4	116 000 €	4	116 000 €	4	116 000 €	4	116 000 €	464 000 €
470 Hommes et Femmes - Bateau complet (y compris mâts et voiles)	25 000 €	4	100 000 €	4	100 000 €	4	100 000 €	4	100 000 €	400 000 €
Nacra 17 - Bateau complet (y compris mâts et voiles)	27 000 €	2	54 000 €	2	54 000 €	2	54 000 €	2	54 000 €	216 000 €
RS:X Hommes et Femmes - Bateau complet (y compris mâts et voiles)	6 700 €	6	40 200 €	6	40 200 €	6	40 200 €	6	40 200 €	160 800 €
Total par année		**24**	**408 200 €**	**24**	**408 200 €**	**24**	**408 200 €**	**24**	**408 200 €**	**1 632 800 €**

Tous les prix des bateaux sont TTC, comprenant les frais de transport, douane et TVA

Projet de financement	Répartition	2017	2018	2019	2020	Total
CNDS (29,76%)	29,76%	121 480,32 €	121 480,32 €	121 480,32 €	121 480,32 €	**485 921,28 €**
FFVoile (20,24%)	20,24%	82 619,68 €	82 619,68 €	82 619,68 €	82 619,68 €	**330 478,72 €**
MS via CO (50%)	50,00%	204 100,00 €	204 100,00 €	204 100,00 €	204 100,00 €	**816 400,00 €**
	100,00%	**408 200,00 €**	**408 200,00 €**	**408 200,00 €**	**408 200,00 €**	**1 632 800,00 €**

PARTENAIRE OFFICIEL
PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

ANNEXE 1 - PROJET D'INVESTISSEMENT 2017 - 2020 MATERIELS NAUTIQUES ET ROUTIERS EQUIPE DE FRANCE

	Prix d'achat unitaire TTC (tarif 2016)	Prévision de matériels achetés	Investissement 2017	Prévision de matériels achetés	Investissement 2018	Prévision de matériels achetés	Investissement 2019	Prévision de matériels achetés	Investissement 2020	Total par type de matériel
Bateaux semi-rigides	30 000 €	7	210 000 €	5	150 000 €	5	150 000 €	5	150 000 €	690 000 €
Véhicules	35 000 €	6	210 000 €	3	105 000 €	3	105 000 €	3	105 000 €	560 000 €
Remorque à bâteaux simple	3 200 €	4	12 800 €	3	9 600 €	3	9 600 €	2	6 400 €	41 600 €
Remoque à bâteaux avec structure de chargement	6 000 €	5	30 000 €	3	18 000 €	3	18 000 €	2	12 000 €	84 000 €
Container	5 000 €	1	5 000 €	1	5 000 €	1	5 000 €	1	5 000 €	25 000 €
		23	467 800 €	15	287 600 €	15	287 600 €	13	278 400 €	1 321 400 €

Tous les prix des bateaux sont TTC, comprenant les frais de transport, douane et TVA

Projet de financement	Répartition	2017	2018	2019	2020	Total
CNDS (29,76%)	29,76%	139 217,28 €	85 589,76 €	85 589,76 €	82 851,84 €	**393 248,64 €**
FFVoile (20,24%)	20,24%	94 682,72 €	58 210,24 €	58 210,24 €	56 348,16 €	**267 451,36 €**
MS via CO (50%)	50,00%	233 900,00 €	143 800,00 €	143 800,00 €	139 200,00 €	**660 700,00 €**
	100,00%	**467 800,00 €**	**287 600,00 €**	**287 600,00 €**	**278 400,00 €**	**1 321 400,00 €**

PARTENAIRE OFFICIEL

PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Annexe 4 RD CA 26 11 2016

12-1 COMED

Téléconsultation et Assistance Médicale en Course au Large
Procédure d'appel

Mise en place d'une recommandation FFVoile pour les courses au large avec application de RSO 0, 1 et 2.

Préambule :

L'Autorité organisatrice (AO) :

- s'est attaché les services d'un médecin de course (MdC) ;
- ou il n'y a pas de médecin de course

sur la compétition.

Dans ce dernier cas l'AO mettra tout en œuvre afin que les dossiers médicaux des concurrents soient transmis au CCMM, par le médecin référent avant le départ de la compétition, où soient accessibles suivant une procédure sécurisée H24.

Dans le cadre de cette procédure, s'il doit intervenir, le DC est tenu au secret médical.

Dans tous les cas, trois possibilités d'interventions médicales sont envisageables :

- Le médecin de course (MdC) s'il a été désigné ;
- Le médecin personnel (MP) que le coureur a déclaré à l'AO ;
- Le Centre de Consultations Médicales Maritimes (CCMM).

Lors d'un appel médical en course au large, trois situations peuvent être identifiées :

1. Demande d'une téléconsultation ;
2. Demande de téléconsultation d'urgence ;
3. Signalement du déclenchement de la balise de détresse.

Dans ce cadre, l'AO devra communiquer aux concurrents (AdeC et/ou IC) **un numéro d'appel unique** pour traiter la demande de téléconsultation (MdC ou CCMM).

1 Le coureur demande une téléconsultation :

- Le médecin contacté (MdC ou MP ou CCMM), objective l'absence d'urgence véritable et définit une stratégie thérapeutique avec le coureur. Le MP, si contacté, transmet au MdC ou au CCMM les données médicales et soins prescrits ;
- Le médecin contacté (MdC ou MP) objective une urgence médicale (problème médical ne permettant pas de naviguer dans des conditions de sécurité) Cf. Annexe 5 2.2/b. Ce médecin devient l'interlocuteur du coureur. Si gravité ce médecin en relation avec le DC sollicite le CCMM et informe le CROSS. Le dossier médical sera transmis au CCMM par le MdC ou dans le cas où il n'y a pas de médecin de course par le DC.

2 Le coureur demande une téléconsultation dans un contexte d'urgence :

Le médecin contacté (MdC ou CCMM) objective une pathologie nécessitant une intervention extérieure. Le CCMM et le CROSS seront informés. En relation avec le DC, une éventuelle évacuation sera gérée par le CCMM et le CROSS Gris Nez. Le dossier médical sera transmis au CCMM par le MdC ou, dans le cas où il n'y a pas de médecin de course, par le DC.

3 Le coureur déclenche sa balise de détresse:

- L'évacuation sera gérée par le CCMM et le CROSS Gris Nez dans le cadre d'une opération SAR.

Dans tous les cas, cette procédure devra être connue des compétiteurs. L'AO devra en faire un rappel dans l'Avis de Course et/ou les Instructions de Course.

Dans tous les cas, l'AO doit communiquer aux concurrents un seul numéro d'appel.

BANQUE POPULAIRE
PARTENAIRE OFFICIEL
MARINE NATIONALE
PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72